

Le Trois

Compte-rendu de l'Assemblée du 13 décembre 2023

Personnes présentes dans l'ordre de l'émergence : Lili Starvopoulos (plasticienne), Didier Gouel (habitant), Jérôme Martin (directeur du Centre social de Château-Chinon), Marion Campay (directrice de l'Ecole de musique de la CCSMGL), Aurélie Rivaud (LEGTA du Morvan), Olivier Bichon (LEGTA du Morvan), Jérémy Barillé (Morvan Aikido), Michel Boutanquoi (habitant), Pascal Evrard (Les Galvachers), Thierry Martin (Morvan Oxygène), Diane Martin (Festi-Rencontres, habitante), René Blanchot (président CCSMGL), Daniel Martin (vice-président CCSMGL), Dominique Peyre (Association Mouton Zébré), Marc Bonnot (maire de Fâchin), Bruno Boudot (FCCCA), Sylvie Richoux (Cité des Présents), Clémence Davenne (DGS CCSMGL), David Beaudequin (directeur Culture et tourisme CCSMGL), Laetitia Stuber (responsable communication CCSMGL), Mélissa Kabile (agent de développement CCSMGL), Jean-Marc Saule (directeur des services techniques CCSMGL), Coraline Potier (Association La Casbah), Noé Martin (agent de développement CCSMGL animateur du Trois), Frank Beau (consultant en charge de la démarche participative), Marine-Fabre-Aubrespy (architecte mandataire AMD-ai), Benoît Content (AMD-ai, démarche BDBFC).

Introduction de la soirée

Un tour de table de présentation est effectué, étant donnée la présence de nouveaux participants. Frank Beau rappelle le contexte de la réhabilitation et la phase actuelle du projet. L'objet de cette assemblée est de faire un point sur l'avancée des études architecturales et les prochaines étapes de programmation collégiale des activités du Trois.

Point sur la phase actuelle de l'APD

1. Les diagnostics en cours

Marine Fabre-Aubrespy fait un point sur le diagnostic de dépollution réalisé en décembre. Ce dernier ne fait apparaître aucun problème notoire pour le site, malgré la présence par le passé de bâtiments de stockage de l'Usine Morvan. En ce qui concerne le radon, le sous-sol sera aménagé de sorte à contenir les émissions potentielles, liées à la surface granitique du Morvan.

Un point d'information est fait autour de l'avis du contrôleur technique et du classement du bâtiment autour des normes de sécurité incendie. La DDT58 a donné des informations utiles et rassurantes pour le projet en ce qui concerne les contraintes liées aux normes accessibilité PMR.

L'architecte des bâtiments de France (ABF) rendra un avis préliminaire prochainement. Cet avis influera sur les choix à faire en ce qui concerne la façade du bâtiment sur rue, visible depuis la place Notre Dame. Par ailleurs, l'arrière du bâtiment, côté cour, moins visible, devrait pouvoir accueillir une restructuration plus importante, avec entre autre, une isolation par l'extérieur et un bardage bois.

2. Les modifications en cours de l'esquisse du projet

Le QG des acteurs, au RDC

La salle principale du QG donne sur la rue. Elle comporte un accueil ouvert à l'entrée (côté porche). Il existe deux entrées possibles (côté porche et rue). La seconde entrée est accessible aux PMR. Cet espace est équipé d'une tisanerie (pour faire du café, des petits déjeuners, etc.). Une salle de réunion / administration est prévue pour l'agent d'accueil, le cas échéant l'école de musique, les associations. Des rangements sont prévus, avec des casiers. Cet aménagement convient à l'assemblée.

Salle Polyvalente, au RDC

Pas de modification par rapport à la précédente esquisse.

Pascal (Les Galvachers) demande si la future salle polyvalente aura la même superficie que la salle d'audience actuelle. En effet, la superficie sera équivalente (autour de 70m²).

Marine Fabre-Aubrespy explique que l'idée est d'avoir une tisanerie dans la salle Polyvalente et de faire une cuisine d'été autour de l'espace guinguette. L'installation d'une cuisine suppose des aménagements plus contraignants (puissance du chauffage et hotte d'évacuation). La puissance de l'office de chauffage ne peut pas dépasser 20 kW.

Coraline de la Casbah souligne que l'absence de cuisine est un problème pour un tel lieu, car cela ne permettra pas de faire des ateliers cuisine, et de cuisiner sur place pour des événements. Un tel équipement serait utile au Trois. Pour Coraline, il n'y aura pas besoin de stockage d'aliments a priori, mais « il faudrait une cuisine comme à la maison ». Dominique Peyre (Mouton Zébré) explique que la Maison du patrimoine oral a beaucoup regretté de ne pas avoir de cuisine. Ils en ont installé une par la suite. Jérôme Martin (Centre social) explique qu'à la Maison de l'Enfance il y a une chambre froide.

Après débat, il apparaît à l'assemblée qu'il est nécessaire de questionner la mise en place d'une cuisine, dans l'intérêt des usages conviviaux au centre du projet. Il est envisagé qu'une cuisine soit disposée sur la largeur du mur intérieur de la salle Polyvalente. La surface de la salle Polyvalente peut être réduite, mais la suppression de la tisanerie peut permettre de récupérer des mètres carrés. L'assemblée approuve cette nouvelle option. Les architectes proposeront une nouvelle esquisse en ce sens. L'option d'utiliser des plaques électriques sera privilégiée.

Grande salle de musique et jauge maximale (1^{er} étage)

Dans la nouvelle esquisse, la grande salle de musique ne peut accueillir que 19 personnes en même temps. La raison : pour avoir 49 personnes, il faut deux sorties distantes de 5 mètres. Or la salle donne sur le bureau de la direction et du secrétariat / partagé avec les autres associations. Le passage prévu ne permet pas d'augmenter la jauge maximale.

Un discussion s'engage. La Chorale l'Eau vive par exemple a un effectif de plus de 30 choristes et musiciens. La question est posée : dans

quelle mesure il est possible d'augmenter cette jauge ? Après discussion, il est proposé de travailler sur une option de suppression du bureau (qui accueillait par ailleurs les EAS (espaces d'attentes sécurisés demandé par la réglementation incendie), afin de prévoir une seconde sortie. Il faudra dans ce cas examiner les scénarios d'occupation du premier étage dans la mesure où l'équipement ne permettra pas que plus de 50 personnes se cumulent entre le premier étage et les combles en même temps, en cas d'évacuation par les escaliers. Par ailleurs, il faudra examiner le report des usages (administration et réservation du bureau attendant à la salle de musique) sur les autres salles de l'équipement. Les architectes proposeront une nouvelle esquisse et des simulations d'occupation en ce sens.

La grande salle de musique et danse

L'étude de faisabilité de 2022 a conclu que l'équipement ne pouvait avoir de salle de danse dédiée, aux normes du CND (Centre National de la Danse). La raison en est que l'ancienne MJC de Château-Chinon a vocation à devenir la salle de danse et de spectacle de Château-Chinon, et par ailleurs qu'installer une salle de danse dédiée n'aurait pas permis d'avoir suffisamment de salles d'activités au Trois.

Pour autant, deux besoins sont exprimés lors de ces échanges. L'Association les Galvachers aurait besoin d'une salle assez grande, avec un parquet adapté. La salle prévue pour ces usages est la salle Polyvalente. Marine Fabre-Aubrespy explique que le sol sera en béton (lissé quartzé) comme cela se pratique régulièrement dans les salles polyvalentes. Il est difficile d'installer un parquet de danse, trop fragile, dans une salle polyvalente. La question est posée de savoir si un revêtement compatible avec ces activités peut être proposé.

En ce qui concerne l'Ecole de musique. A ce jour, elle ne propose pas de danse à Château-Chinon. Mais cette activité a vocation à s'y développer. L'idée serait que la grande salle de musique soit modulable, de sorte à être aménagée en salle de danse pour l'Ecole de musique. Cela suppose d'avoir un parquet adapté, ce qui est davantage envisageable dans la mesure où celle salle est dédiée à la danse et la musique. Pour Marion Campay, pas besoin d'avoir des miroirs et des barres dans cette salle, mais en revanche un parquet avec lambourde paraît nécessaire. Le

parquet pourrait un peu « dégrader » l'acoustique pour la musique : la mise en place de tapis pourrait y palier.

Les combles

Après avis de la SHNA (Société d'Histoire Naturelle d'Autun), il est nécessaire de maintenir un habitat pour la colonie de Chauve-souris installée sous les combles. L'espace du fond sera réservé à la conservation de l'abri. Il s'agit de l'espace se situant au-dessus de la grande salle de musique. Ce choix est compatible avec les nécessités de minimiser les travaux d'investissement sur la première tranche de travaux.

Par ailleurs, un atelier et une grande salle de réunion seront aménagés dans les combles. Chacun permettra d'accueillir jusqu'à 19 personnes. Aucune modification n'est proposée par l'assemblée.

Le sous-sol

Le sous-sol accueillera le local technique. Il n'est pas prévu d'autres aménagements dans la première tranche de travaux.

Façade

Le projet doit préserver la continuité urbaine existante pour l'entrée de Ville et s'insérer dans le projet de réaménagement de la Place Notre Dame. Marine Fabre-Aubrespy présente différentes approches de réhabilitation de la façade et des menuiseries. Pas d'isolation extérieure envisagée. Création de deux ouvertures en toiture pour apporter de la lumière naturelle dans les combles. De l'autre côté du bâtiment (pignon) une isolation extérieure est envisageable, avec un bardage en bois.

Aménagements intérieurs

Marine Fabre-Aubrespy montre de premières recherches de tendances sur les murs intérieurs. L'idée pourrait être de travailler une finition « brute » en laissant la composition des murs existants apparente (pierre, brique, etc) quand cela est possible. *Voir images dans le doc associé.*

Aspects énergétiques et scénarios d'occupation

Benoît Contet de AMD-ai, intervient pour présenter les problématiques et enjeux liés aux choix énergétiques du bâtiment, sa ventilation, son chauffage, sa consommation en eau.

Chauffage et ventilation

Benoît Contet explique qu'il existe une option « High Tech », où le chauffage et la ventilation du bâtiment sont entièrement automatisés et programmés. L'avantage est une consommation optimale. L'inconvénient est le coût de l'investissement et de maintenance en cas de panne.

L'option Low tech consiste à se dispenser de systèmes d'automatisation et d'avoir davantage recours à des actions manuelles d'allumage et d'extinction du chauffage ; d'ouverture et de fermetures des fenêtres pour la ventilation. L'avantage est le faible coût d'investissement et de maintenance, mais un coût potentiellement élevé des charges de chauffage si les utilisateurs n'en font pas un usager raisonné. Il explique la différence entre la ventilation double flux et simple flux, et le système du Puits canadien. En terme de choix de chauffage, le branchement sur le réseau de chaleur de la ville semble être le plus adéquat et le moins coûteux. Une comparaison de différents approvisionnement en énergie sera néanmoins faite pour confirmer cette hypothèse.

René Blanchot (Président CCSMGL) confirme que la meilleure solution serait d'être raccordé au futur réseau de chaleur de la ville. Diane Martin fait remarquer qu'un chauffage avec une soufflerie comme cela existe au cinéma de Château-Chinon, a l'avantage d'être rapide mais qu'il est bruyant. Dominique Peyre s'interroge sur le potentiel de la végétalisation des façades sud peut permettre de faire baisser la température en été. Des éléments sont pris en note.

Après échange avec les participants, il apparaît qu'une solution intermédiaire, avec des fonctions pilotées et des actions manuelles est la voie à emprunter. Elle nécessitera de préciser qui programme et active manuellement le chauffage et l'aération l'été (ouverture des fenêtres). En

outre, l'assemblée se dit favorable à une solution intermédiaire et ne penche pas donc en tous les cas pour le scénario High Tech.

L'eau

En ce qui concerne l'eau, il est prévu de récupérer l'eau pluviale des toitures pour alimenter les toilettes. Une citerne souple serait installée dans le sous-sol du bâtiment.

Scénarios d'occupation en vue d'optimiser la consommation

En ce qui concerne les scénarios d'occupation, il sera nécessaire d'optimiser les simulations à partir des usages prévus par les acteurs actuels et de les extrapoler. En ce sens, un questionnaire sera adressé à la communauté des acteurs en janvier.

L'enjeu est de déterminer les meilleurs scénarios d'équipement de chauffage, de ventilation en fonction de réalité des taux d'occupation. Le risque principal étant d'investir dans un équipement et une méthode qui aboutirait à chauffer un bâtiment insuffisamment occupé.

En ce qui concerne les aspects techniques de cette présentation, consulter le document adjoint.

Programmation 2024, communication et règlement intérieur

Oriflamme, tableau d'information, affichages

Les oriflammes ont été fabriqués. La communauté de commune attend l'avis de la mairie pour l'installation de ces derniers sur la façade du Trois. Un tableau d'information est mis à disposition des associations et acteurs pour leur information. Des affichages ont été installés au niveau de l'escalier et du porche.

Site Internet

Une première version du site Internet du Trois est proposée. Frank Beau explique que ce site va permettre à des personnes ne connaissant pas le projet et souhaitant s'informer de disposer de toutes les informations sur l'histoire du lieu, le projet de réhabilitation et les actions en cours. Pour les acteurs impliqués il apportera aussi une

fonction importante, d'édition d'un agenda, et d'un futur planning partagé.

Thierry Martin souligne qu'en effet ce site va aussi permettre aux associations de faire connaître le projet auprès de leurs adhérents.

Plusieurs noms de domaine sont proposés. Le nom de domaine suivant est choisi par l'assemblée : letroismorvan.fr

L'adresse du site sera envoyée avant les fêtes pour un retour des acteurs sur cette première version. Le site sera lancé plus officiellement à la rentrée.

Newsletter de 2024

Un prototype de Newsletter sera créé à la rentrée. L'objectif est qu'une première édition soit diffusée au premier trimestre. Ce prototype sera soumis au préalable à l'assemblée.

Réunion de programmation : les Ateliers du Trois

Frank beau explique qu'en 2024, il sera important de mettre en place un nouveau format de réunion. L'assemblée plénière actuelle préfigure en quelque sorte « l'assemblée de gouvernance collégiale », autour des problématiques de la réhabilitation et de la mise en place du fonctionnement futur.

Un second type de réunion est envisagé. Elle porterait sur les échanges entre les acteurs et la construction de projets en commun, avant le démarrage des travaux. Plusieurs noms sont proposés pour nommer ce type de réunion. L'assemblée choisit : « Les ateliers du Trois ».

Ce premier atelier aura lieu dans le courant du mois de janvier. L'assemblée privilégie un mercredi ou un jeudi soir.

Projet de règlement intérieur

Frank Beau fait part de l'inventaire des événements ayant eu lieu au Trois depuis juin 2023. Ils sont déjà nombreux. Il distingue les occupations régulières (marché du mardi soir, réunions régulières, répétition.s...), et les occupations ponctuelles. A ce jour ces activités reflètent tous les champs et thématiques identifiés pendant l'étude de faisabilité (culture, sport, social, environnement, économie, institution...) et une confirmation de la demande et des besoins.

La multiplication des demandes va nécessiter que soit posé un premier règlement intérieur, propre à cette étape de préfiguration. Frank Beau passe en revue l'ensemble des problématiques (*voir support associé*). Il est proposé qu'une assemblée soit dédiée à ce sujet. La méthode proposée est la suivante : sur la base de ces champs thématiques, une première version sera rédigée. Chaque article sera alors discuté en assemblée, afin d'arriver à une version finale. Cette réunion devrait avoir lieu dès que possible dans le premier trimestre 2024.

Prochaines étapes et fin de l'APD

Une réunion avec les élus du conseil communautaire

L'assemblée note qu'il existe à ce jour une trop grande distance entre le niveau d'information des élus communautaires et la vie du projet, ses développements concrets et prometteurs. Daniel Martin propose que soit organisée une réunion avec les élus pour leur présenter le projet. René Blanchot abonde en ce sens précisant que cela serait indispensable.

Une discussion s'engage sur la crainte qui a pu s'exprimer jusqu'ici, quant au coût d'un tel équipement utilisé à des fins culturelles et notamment par des associations. Thierry Martin et Dominique Peyre expliquent qu'il est erroné de considérer que le monde associatif n'a pas d'impact économique sur le territoire. Les activités proposées permettent à des personnes de rester sur le territoire, de consommer, de faire vivre le territoire, ce qui contribue à l'économie et au lien social. Clémence Davenne abonde en ce sens et explique que si les associations ne sont pas soutenues, le cadre de vie du territoire va devenir moins accueillant et donc moins attractif pour d'éventuels porteurs de projets/entrepreneurs.

Pour Diane Martin, lors de cette réunion entre élus il pourrait y avoir une courte vidéo de présentation des associations, ou une lettre commune qui serait lue lors du conseil communautaire.

Le 19 décembre 2022